

Présents :

Anne-Laure BARTHELEMY, Christophe COLBEAU-JUSTIN, Pierre DEPREZ, Nita DRAGOE, Éric ELIOT, Damien FERON, Sébastien FLOQUET, Marie-Pierre GAIGEOT, Vincent GANDON, Nicolas GLINSKY-OLIVIER, Corinne GOSMINI, Isabelle LERAY, Marine LOUIS, Géraldine MASSON, Louis MAZAUD, Pascal RAYBAUD, Corinne RUELLO, Niloufar SHAFIZADEH, Flavio SIRO BRIGIANO.

Excusés :

Frédéric HAMMEL, Matthieu SOLLOGOUB, Gilles WALLEZ.

Directeurs d'Unités invités présents ou représentés :

David AITKEN, Bernard BOURGUIGNON, Jean-Yves SALPIN, Pere ROCA (représenté par Abdendiem YASSAR), Marcel SALANOUBAT (représenté par Anne ZAPARUCHA), Frédéric TARAN (représenté par Éric DORIS), Marie-Paule TEULADE-FICHO (représenté Sandrine FIGUEL).

Rédaction : Anne-Laure BARTHELEMY - **Relecture et ajouts :** Christophe COLBEAU-JUSTIN

Informations générales

Les encadrants sans HDR pourront être inscrits dans ADUM et ainsi recevoir les informations diffusées par l'ED. Les demandes doivent être adressées à Christophe Colbeau-Justin.

Un flux d'information continu est disponible sur le compte twitter de l'ED (@ed2mib). Sinon beaucoup d'informations sont disponibles sur le site de l'ED 2MIB et les informations importantes sont retransmises par mail. Des efforts doivent être fait sur la version anglaise du site.

La JED 2017 est prévue à l'ENS à Cachan le **17 octobre 2017**.

Paris-Saclay fait une enquête/évaluation sur la formation doctorale tous les ans → les résultats seront disponibles sur le site prochainement.

Elections des représentants des doctorants : Il a été choisi d'avoir un représentant étudiant par établissement (UPSud, UVSQ, UEVE, ENS, X) même si cette répartition n'est pas en accord avec les proportions des doctorants entre ces différents établissements. Ces représentants doivent être un point de contact vers les doctorants des établissements concernés. Pour l'élection organisée en décembre 2016, la participation est moyenne, notamment pour l'Université Paris-Sud. Cela est peut-être dû à un manque de temps et/ou de lecture des mails. Possibilité de modifier l'adresse mail dans ADUM. Il faudrait indiquer aux étudiants de renseigner une adresse valide qu'ils lisent régulièrement dans ADUM afin de leur faire parvenir les informations



de l'ED. Programmer le vote sur plusieurs jours pour laisser le temps à tous les étudiants de voter. Les élections sont prévues annuellement. Elles seront organisées en janvier de chaque année.

Bilan de la journée de rentrée 2016

30 Janvier 2017 : présentation générale et techniques de l'ED.

La demi-journée était organisée pour les primo-doctorants. 55 primo-doctorants présents sur 76, ce qui est bien.

Difficultés pour s'inscrire dans ADUM et particulièrement pour les étrangers. Il est nécessaire de faire une version anglaise d'ADUM (dans les onglets) pour les doctorants étrangers. Le problème sera remonté aux gestionnaires d'ADUM.

Aspects formation : peu clairs au moment de la journée de rentrée du fait d'un changement de procédure survenu très récemment.

50h de formation sur l'ensemble de la thèse si on fait du monitorat (3 x 64h). Ensuite il est possible d'utiliser les formations du collège doctoral si on veut le parcours enseignement. Mais d'autres formations sont disponibles avec d'autres parcours. Toutes les formations sont expliquées sur le site du collège doctoral et les formations sont disponibles sur ADUM. Il faut le faire dès la première année mais on peut le faire en deuxième année si on n'a pas encore les heures de formations. Les parcours sont libres, on n'est pas obligé de les choisir. Il est éventuellement possible de valider certaines formations dans les parcours.

Un changement de date de la réunion de rentrée pour l'avancer au mois de décembre a été discuté. Mais le conseil a conclu que la réunion devrait rester en janvier parce qu'il y a un écrémage des arrivées jusqu'à fin janvier.

Bilan des Soutenances pour l'année 2016

Soutenances 2016 – 1^{ère} année complète

79 soutenances, sur l'ensemble des sites. On reste sur un chiffre à peu près constant. → Chiffre important pour les subventions de l'ED et l'attribution des contrats doctoraux du ministère. La répartition entre pôles est la suivante : 29 CPBA, 31 COB et 19 CIM. Point de vue établissement, la majorité des soutenances a eu lieu à Paris-Sud (56). 6 à l'ENS, 4 à l'UEVE, 5 à l'UVSQ et 4 à l'X.

En 1^{ère} année, il y a 26 contrats MENESR répartis sur les différents sites. On part sur cette base pour la rentrée 2017 mais on ne connaît pas encore les chiffres. Pour cette année, le MENESR verse les contrats doctoraux à Paris-Saclay qui redistribue ensuite aux établissements, qui redistribuent alors aux ED.

En termes d'inscriptions : 299 inscrits (225 UPSUD – 15 ENS – 19 UEVE – 21 UVSQ – 19 X) (121 étrangers (40%) et 174 français). 32 nationalités (35 chinois, 16 Libanais). 13 co-tutelles (Vietnam, Maghreb, Moldavie, Pologne).

78 (1A) - 64 (2A) – 83 (3A) – 64 (4A) – 9 (5A) – 1 (7A) qui vient de soutenir.

Il y avait peu de 1^{ère} année l'année précédente mais on voit que l'on revient cette année à peu près au niveau des chiffres d'il y a deux ans. Le budget est calculé sur le nombre d'étudiants (sans tenir compte des 5^{ème} année). Les inscriptions en 4^{ème} année sont ceux qui soutiennent jusqu'en décembre (il ne reste plus que 2 à soutenir, soutenances prévues en juin 2017). La possibilité de mettre en place un planning serré pour éviter des inscriptions en 5^{ème} année a été évoquée.

Procédure facilitée pour les co-tutelles, normalement ça devrait aller plus vite grâce à



des fichiers partagés entre les différents interlocuteurs qui peuvent modifier et valider. Il serait nécessaire de créer une version anglaise d'ADUM (traduire les onglets côté inscription) mais il a été souligné que les directeurs de thèse doivent également aider les étudiants à s'inscrire notamment si les étudiants sont étrangers.

Concours 2017 d'attribution des contrats doctoraux

Planning détaillé :

Du **5 décembre** au **20 février** : dépôts des propositions de sujets par les HDR

Avant le **24 février** : validation des sujets par les Directeurs d'Unités et l'ED

27 février : Publication des sujets validés ou sans avis sur le site de l'ED. Les sujets ayant reçu un avis défavorable de leur DU n'ont pas été publiés.

Du **27 février** au **18 avril** : Candidatures sur les sujets publiés par l'ED (finalisée avant le 18 avril)

20 avril : Date limite pour les HDR pour déposer un avis sur les candidatures

Du **21 avril** au **2 mai** : sélections des candidats admis à l'oral

Du **16-19 mai** : Auditions par les jurys de pôle (COB 16 mai - CPBA 18 mai - CIM 19 mai)

Du **20 mai** au **15 juin** : validation des résultats par le bureau et le conseil de l'ED, le collège doctoral et les établissements.

16 juin : publications des résultats.

Dépôts des sujets (il ne faut pas qu'il y ait 5 doctorats déjà avec le HDR et il ne faut pas qu'il ait obtenu un contrat l'an passé). Pas de mails pour prévenir les Directeurs d'Unités qu'il faut valider le sujet. Les messages d'alerte ont apparemment été envoyés aux secrétariats des laboratoires. Il faut régler ce problème avec ADUM.

101 sujets (38 CPBA - 38 COB - 25 CIM). Il y a eu des sujets refusés par les DU donc l'ED ne les a pas validés.

Recueil des candidatures (18 avril) : Dans ADUM, les candidats peuvent postuler dans 2 établissements maximum (mais pas très judicieux pour le candidat s'il postule dans des thématiques proches), et les HDR ne peuvent présenter qu'un seul candidat. Il ne faut pas que les HDR hésitent à donner vite un avis défavorable pour que l'ED puisse envoyer une notification rapidement aux candidats. Un seul avis favorable par HDR.

Il n'y a pas encore le nombre définitif de contrats doctoraux, mais il est fort probable que ce soit environ 26, sur l'ensemble des établissements (comme l'an passé). Pour Paris-Sud, si on part sur la base des CD attribués l'an dernier (19) la répartition par pôle est la suivante : 8 CPBA, 6 COB et 4 CIM + 1 CD « flottant ». Des discussions pourront avoir lieu en interne à Paris-Sud pour discuter à nouveau de cette répartition.

Jurys par pôle : 4 extérieurs à l'ED et à Paris Saclay

Ces jurys doivent présélectionner les dossiers (2 rapporteurs avec avis A, B ou C, sur le CV, les résultats, les lettres de recommandation (une minimum), lettres de motivation, et avis du directeur de thèse). Auditions en fonction de ces notes et du nombre de candidats. Attention : les jurys n'étudient que les PDF (la lettre de motivation est à rentrer dans ADUM et est générée en PDF pour le dossier). C'est au candidat de mettre toutes les informations dans ADUM y compris les lettres de recommandations. Quand les candidats ont un double diplôme, il faut que le diplôme enregistré dans ADUM soit valide à la date de début du contrat doctoral.



Validation des jurys au sein du conseil de l'ED

Cette année le ministère donne les subventions à Paris Saclay et c'est Paris-Saclay qui redistribue en copiant le mode de répartition du ministère de l'année dernière. Répartitions du nombre de financement par pôles (UPSUD - UEVE - UVSQ). Pour UPSUD il aura des financements dans tous les pôles, ce n'est pas nécessairement le cas pour les autres.

Jurys pour les pôles : Les jurys de pôle doivent comprendre 4 membres extérieurs à Paris-Saclay, le plus souvent venant de région parisienne pour une raison de coût, 1 membre du bureau de l'ED et un membre de l'ED.

COB

Mélanie Etheve-Quellejeu, Laurence Grimaud, Christophe Meyer, Alejandro Perez
Membres en interne : [Guillaume Vincent](#) et [Géraldine Masson](#)

Il a été reproché que certaines thématiques ne soient pas représentées dans les jurys. Et le conseil a insisté sur la directive donnée au jury d'évaluer le candidat sur ses capacités à effectuer une thèse.

Proposition de suggérer le jury en amont du conseil par les responsables de pôles au DU. Est-ce qu'il est possible que les directeurs de pôle demandent aux DU de proposer des membres du jury et ensuite aux directeurs de pôle de choisir le jury ou alors de suggérer le jury aux DU et que les DU puissent émettre leur avis sur le jury en amont. Le problème est que l'ED couvre 26 laboratoires et autant de DU.

Le but des personnes extérieures est justement d'éviter tous les conflits d'intérêts au sein des instituts. D'habitude les jurys ne sont pas soumis à l'approbation du conseil donc il y a une évolution.

CPBA

Clotilde Policar, Pierre Asselin, Didier Thiebaut, Guillaume Bouvignies, [Eric Eliot](#), [Riccardo Spezia](#)

CIM

Souhir Boujday, Ivan Guillot, Jean-Yves Piquemal, Sebastien Blanchard, [Sylvain Franger](#), [Sébastien Floquet](#)

Difficile de constituer un jury parce qu'il faut des personnes disponibles et il faut couvrir un maximum de thématiques avec peu de personnes.

Eric Eliot est contre l'intervention des DU dans la constitution des jurys. Consultations - suggestions ?

Depuis la création de l'ED : indépendance des jurys vis-à-vis de tous les établissements.

Peut-être que le mieux est une suggestion de la part des DU de membres du jury et ensuite constitution d'un jury par les responsables des pôles qui sera approuvé par le conseil, respect de l'indépendance de l'ED. L'important et les directives qui sont données aux membres du jury est l'évaluation du candidat et choisir les meilleurs candidats indépendamment du sujet et des politiques scientifiques des instituts.

VOTE : les jurys sont validés à l'unanimité.

Concours IDI 2017

(déjà publié, mail général à venir) → planning fixé et pas de possibilité de temps de validation pour les DU. L'ED valide au fur et à mesure sans avis des DU. Si un sujet



doit être bloqué pour une raison ou une autre, le signaler car il doit être possible de faire marche arrière en cas de problème.

Il faut 1 candidat par HDR.

Avant il y avait des jurys d'axes et l'ED. L'an dernier, ce sont les ED qui ont auditionné les candidats pour émettre un avis et les jurys d'axe ont élaboré la liste principale. Les avis de l'ED n'étaient pas toujours pris en compte. Cette année, l'ED auditionnera et classera les candidats. Mais par contre ce sont les jurys d'axes qui vont décider des sujets qui sont valables ou pas. L'interdisciplinarité sera donc très importante !

Suggestions de membres extérieurs par pôle à envoyer (3 personnes extérieures et 3 internes).

L'audition aura lieu le 1^{er} juin et le classement sera transmis au collège doctoral et aux jurys d'axes. Les résultats seront publiés début juillet.

LabEx : pas de concours cette année.

CSC : accord avec le conseil chinois de la recherche pour payer 4 années de doctorants. Dépôt de sujet, candidature, audition et admission. Audition au fur et à mesure et audition de tous les candidats.

De même, pour les bourses CFR du CEA, les candidats n'avaient pas été auditionnés l'an dernier mais ils le seront cette année.

Les auditions ont lieu tous les mardis.

Le budget 2017 – 28 365 €

Répartitions des dépenses dans 4 catégories

Aide à la mobilité : 6000€

JED 2017 : 14 000€ (traiteur à payer mais pas les salles qui sont prêtées par l'ENS)

Fonctionnement de l'ED : 7000€

Concours : 2000€

Vacataire sur la période octobre-novembre pour aider Mme. Ruello dans les processus d'inscription (?) à inclure dans le budget.

